



## ASSOCIATION RUN/TRAIL LES LOUPS

1317 rue de Genève

01120 DAGNEUX

Mail : [runtrail.lesloups@gmail.com](mailto:runtrail.lesloups@gmail.com)

---

# REGLEMENT DU TRAIL DE LA DAGNARDE 2024

### Inscription :

Pour toute inscription sur les course de la Danette ou de la Dagnarde, vous devrez être en possession soit :

- d'une licence: Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la F.F.A ou d'un pass « J'aime courir » délivré par la F.F.A et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation
- d'une licence sportive, en cours de validité, à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (<https://www.sports.gouv.fr/annuaire-des-federations>) sur laquelle doit apparaitre par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition.
- d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les inscriptions se feront en ligne jusqu'à la veille du départ, les liens vers les inscriptions se trouvent respectivement sur les pages dédiés aux course de [la Danette](#) et de [la Dagnarde](#).

### Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer au stade municipal de Dagneux (372 rue de Bressolles)

- Le dimanche 01 septembre 2024 (jour de la course), à partir de 08h00

### Conditions particulières :

La course de la Danette est ouverte à tout sportif de plus de 16ans. La Dagnarde est quant à elle ouverte à tout sportif de plus de 18ans.

Des ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée.

Run Trail les Loups, l'association en charge de l'évènement a contracté une assurance pour l'ensemble des participants.

### Droit à l'image :

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser, sans limitation de durée, tous les documents ou photos sur lesquels ils pourraient apparaitre à l'occasion de leur participation, ainsi que l'utilisation de leurs coordonnées, dans le cadre de communication ultérieures (en aucun cas, les coordonnées ne seront utilisées à des fins commerciales).

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu, ou provoqué par cette dernière durant les épreuves. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement visible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

***Rejoignez la meute !***

Instagram : [runtrail\\_lesloups](#)

Facebook : [Run Trail LES LOUPS](#)

Strava : [Run Trail LES LOUPS](#)